



Divorce à l'amiable avec consentement de répartition des biens

Par **fratlon2**, le **10/09/2008** à **23:02**

je suis marié depuis 34 ans.

J'ai 2 enfants: une fille de 27 ans mariée avec 2 enfants
et un garçon de 26 ans (PD).

Depuis environ une dizaine d'année, j'ai perdu le contact avec ma femme et mes enfants.

Je vis avec ma femme sous un toit dont nous sommes propriétaire et sans crédits en cours à ce
jours. Je peux considérer notre vie commune en tant que locataire étranger à l'abri d'un loyer.
Il n'y a plus aucun dialogue (néant) depuis plus de trois ans, on s'adresse la parole qu'en cas
de nécessité et généralement c'est elle qui en éprouve le besoin car elle est perdue.

En alimentation on est passer des plats cuisinés au plats 20 mn chrono en boîte et hyper
salés.

Notre vie intime et sexuelle est inexistante.

Je vais avoir 58 ans en février. Je peux prétendre à ma retraite à partir de septembre 2009.

Mais je suis incapable de concevoir une vie commune en étant 24 heures sur 24 à la maison
dans ces conditions.

Il me reste 2 solutions:

- _ soit de continuer à travailler en espérant raccourcir mon calvaire par une mort précoce.
- _ soit divorcer.

Ma première option est de divorcer.

J'ai déjà confirmé à ma femme qu'en cas de divorce à l'amiable:

- _ la maison d'une valeur estimée à un minimum de 150 000£ + tout ce qui se trouve à
l'intérieur (hors mis mon outillage de travail) + le compte en banque à son nom + la voiture
qu'elle dispose sera pour elle.

Je ne partirai qu'avec mon compte (à ce jour de 2000£, mon matériel de travail et ma voiture).
La seule condition importante dans ce cas de divorce, il n'est pas question que je verse une pension alimentaire. (je n'en aurai jamais les moyens en retraite).

Mes enfants étant hors de mon toit et largement indépendant (finacièrement),
ma femme travaillant à ce jour en temps partiel
plus le capital dont elle disposera.

j'estime qu'elle sera certainement mieux lotie que moi si on de sépare.

Je tient à préciser que je n'ai ni maîtrise ni double vie qui pourrai justifier ma décision.

Cela tient au simple fait que pendant des années:- j'ai été très bonne poire

- Trop pris par le travail pour
satisfaire les besoins de la famille
- Très certainement absent (travail)pour
dialoguer au moment oportin
- et aujourd'hui on m'impose de jouer au
caniche obéissant. (IMPOSSIBLE)

Ma question est:

Peut on divorcer à l'amiable dans les
conditions ci-dessus, très rapidement et
à moindre frais.

Merci de me répondre dès que possible.

J'acce